

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2019)
Heft: 3

Vorwort: Département de la Défense : is the wind of change blowing?
Autor: Mayer, Patrick

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mme Viola Amherd (à droite), cheffe du Département de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports (DDPS), avec le chef de l'Armée.
Photo © DDPS.

Editorial

Département de la Défense : *Is the Wind of Change Blowing ?*

Maj Patrick Mayer

Chargé des questions de politique de sécurité, Société Suisse des Officiers (SSO)

Madame Amherd tâche de se démarquer de la ligne poursuivie par son prédécesseur. Voyons ce qu'il en est.

M. Parmelin et la Direction du département avaient conçu un projet d'acquisition groupée d'un système de défense sol-air à longue portée et d'un nouvel avion de combat, par le truchement d'un « arrêté de planification » soumis au référendum. Cela revenait à soumettre au peuple le principe de cette acquisition. Une majorité du parlement ne voulait pas de ce projet-là, tout en exigeant que le renouvellement de la flotte soit proposé et que le peuple puisse s'exprimer à son sujet. Mme Amherd a donc séparé la défense sol-air de la protection aérienne – c'est un changement – mais maintenu le truchement : l'adoption d'un arrêté de planification. Une majorité parlementaire l'appuiera.

Mais elle a concédé – à qui, pourquoi en vérité? – la suppression de certains accords industriels de compensation, ce qui a laissé pantoise l'industrie de la mécatronique, de la microtechnique et des technologies de l'information. Ce faisant, c'est un soutien de l'économie à l'achat des avions qui pourrait manquer lors de la campagne populaire. Le parlement aura cependant son mot à dire. Le vote du peuple est escompté le 27 septembre ou le 29 novembre 2020. La SSO prépare l'organisation de la campagne aux échelons fédéral et cantonal, ainsi que spécifiquement romand.

S'agissant de l'évolution des Forces terrestres, Mme Amherd a fait part de ses choix qui, tout en confirmant une réelle compréhension de ce qui menace la Suisse, constituent une réduction de certains moyens mis à disposition pour les contrer. Le travail préparatoire a été initié il y a plus d'un an. Une majorité parlementaire semble l'appuyer; la Société Suisse des Officiers en prend note, non sans nourrir quelque inquiétude.

Constat intermédiaire: pas de révolution, la recherche prioritaire d'un appui parlementaire large au prix, possiblement, de la déception du socle « pro-défense ».

La participation des femmes aux activités de défense suscite désormais un intérêt très marqué. Mme Amherd en fait un thème phare. Si ses intentions sont pour l'heure floues, sa volonté d'agir est réelle. Cela pourrait réserver des surprises. La SSO a, elle, activement pris part à la rédaction de la dernière motion parlementaire sur le sujet. Des propositions novatrices sont aussi sur le tapis.

La question des effectifs de la protection civile, en chute libre dans quelques cantons, est d'une brûlante actualité. Les cantons viennent de recommander au DDPS d'étudier les possibilités et conséquences de l'intégration de certains effectifs du service civil au sein de la protection civile. Mme Amherd a, par ce biais aussi, la possibilité d'envisager de manière ouverte la question des ressources humaines attribuées à la défense et à la protection de la population, ainsi que la question de la participation des femmes, voire de certains résidents étrangers.

Constat final: Mme Amherd a confirmé l'appréciation militaire des officiers et cadres supérieurs de son département. Mais, en sœur jumelle imaginaire d'Eole, elle compte bien faire souffler un vent réformateur sur des aspects très politiques, ou relevant de l'organisation sociale en Suisse. Puissent nos vœux être entendus pour que les réformes à venir n'apportent que des moissons sécuritaires favorables.

P. M.